

SEANCE DU 13 MAI 2025 A 18H15

Quatrième séance ordinaire de la session de printemps, législature 2020-2025.

Conseillers municipaux :

Présents :	Mesdames	Anne-Sophie Fillistorf Tatiana Grushunova Zélie Guerra Solveig Rüfenacht Céline St Mart
	Messieurs	Jean-Jacques Nussbaumer, président Yann Berney Paolo Gradassi Pierre Laugeri Nicolas Meda Alain Pipoz Christian Tripod

Excusé :

Absent : Monsieur David Schütz

.....

Exécutif :

Présents :	Monsieur	Vincent Hornung, Maire
	Madame	Sabine Chassot Leiglon, adjointe
	Madame	Macarena Fatio, adjointe

.....

Secrétaire général : Pierre-Alain Aubert, présent

Procès-verbal : Heidi Schütz, secrétaire communale

Secrétaire comptable : Stéphanie Zuppinger, présente

Ordre du jour :

1. **Approbation du procès-verbal de la séance du 15 avril 2025**
2. **Propositions et communications du Bureau du Conseil municipal**
3. **Communications du Maire et des Adjointes**
 - 3.1 Clôture crédit Grands-Chênes, étape I
 - 3.2 Dossiers en cours V. Hornung
 - 3.3 Dossiers en cours S. Chassot Leiglon
 - 3.4 Dossiers en cours M. Fatio
 - 3.5 Fin des travaux du chemin du Léman
 - 3.6 Réaménagement du Célatelier

4. Rapports de Commissions

- 4.1 Commission Culture et loisirs
- 4.2 Commission Environnement
- 4.3 Commission Bâtiments
- 4.4 Commission des Finances
- 4.5 Commission Aide à l'étranger
- 4.6 Commission Routes et parkings

5. Projets de délibérations, motions et résolutions

- 5.1 Délibération pour l'approbation des comptes 2024
- 5.2 Délibération pour l'approbation des comptes de la Fondation intercommunal de Pré-Bois 2024
- 5.3 Délibération pour crédit budgétaire complémentaires

6. Propositions du Maire et des Adjointes

7. Propositions individuelles et questions

Huis-clos pour un message du président.

1. Approbation du PV de la séance du 15 avril 2025.

J.-J. Nussbaumer ouvre la séance et transmet les excuses de Christian Tripod qui arrivera avec quelques minutes de retard en raison d'un embouteillage routier.

Le PV de la séance de Conseil municipal du 15 avril 2025, rédigé par Heidi Schütz, est approuvé par 3 oui, 0 non et 5 abstentions. J.-J. Nussbaumer remercie la rédactrice.

J.-J. Nussbaumer rappelle que la fin de la séance de CM est prévue pour 20h15, afin de se rendre au restaurant pour le repas de fin de législature.

.....

2. Propositions et communications du Bureau du Conseil municipal

Aucun point à l'ordre du jour.

3. Communication du Maire et des Adjoints

3.1 Clôture crédit Grands-Chênes, étape 1

J.-J. Nussbaumer donne la parole à V. Hornung, maire qui présente les chiffres audités permettant de clôturer le crédit Grands-Chênes I.

CLOTURE DU CREDIT PHASE 1 DES GRANDS-CHENES

Délibération

Délibération	Montant	Date
Concours Architecte	475 000.00	08.02.11
Crédit pour conseil externe	140 000.00	08.10.12
Crédit d'étude avant-projet	200 000.00	13.11.12
Honoraire d'architecte et frais de la phase 3 et 4	1 500 000.00	05.02.13
Crédit de construction	27 500 000.00	11.03.14
Montant total	29 815 000.00	

Comptes d'investissement

Comptes au bilan au 13.05.25

Dépenses

Concours architecte Parc.624 -Etude	426 349.55
Avant-projet de construction -Etude	1 965 543.55
Bâtiments du PF <Construction voir 10840.12>	54 444.30
Accompagnateur du projet	93 760.00
Bâtiments du PF -Construction	27 909 168.69
Remboursements de tiers : SOCHAME	608 800.00-
Remboursements de tiers : BUNQ	61 700.00-
Total des dépenses	29 778 766.09

Le Crédit présente donc un solde positif de Fr. 36'233.91

Conclusion

Il faut préciser que pour avoir le coût net du projet, il est nécessaire de retirer les revenus liés aux subventions et ceux de la vente des PPE, soit un montant de Fr. **19'636'758.01**

Le solde du coût de construction est donc de Fr. **10'142'008.08** pour 2 immeubles, une place publique, un parking et des espaces verts. Merci de vous reporter à l'audit financier pour plus d'information.

3.2 Dossiers en cours V. Hornung

J.-J. Nussbaumer passe la parole à V. Hornung qui liste, comme suit, ses dossiers en cours :

- *Négociations en cours avec les propriétaires en vue de la pérennisation du parking des Grands-Hutins et l'aménagement de la place du village qui se trouve en partie sur la propriété de Garengo.*
- *Procédure en cours pour obtenir le paiement des arriérés de frais de chauffage, via le CAD, des PPE Grands-Chênes auprès du Tribunal.*
- *Discussions en cours avec la propriétaire de l'ancien Hôtel du Soleil en vue de l'acquisition de ce bâtiment de 6 appartements, parallèlement à une évaluation des possibilités et nécessités de rénovation ainsi que des coûts estimés.*

- *Projet d'installation de deux containers, à côté du local des pompiers, pour le rangement et entretien du matériel respiratoire de la compagnie des sapeurs-pompiers. Estimation du coût et préparation de l'autorisation en cours.*
- *Passerelle de sécurisation piétonnière de Courtenaud, en bordure de la route des Coudres, en phase finale d'analyse et en attente de validation du projet afin de soumettre la demande de crédit de construction au CM.*
- *Bornes de recharge pour véhicules électriques. Deux autorisations déposées et en attente de la 3e. Gestion du projet SIG Eco21.*
- *Projet photovoltaïque 2025-2030. Etude finalisée pour mairie et école et encore à réaliser pour local de voirie, caserne des pompiers et plage.*
- *Réaménagement de l'ancien local de coulage lait, en mains de la Société de laiterie et d'Agriculture de Céligny. En attente d'une nouvelle proposition pour la création d'un local de vente fermé et éventuellement d'un logement.*
- *Mise en application du plan d'action 2025-2029 « Cité de l'Energie ».*
- *Organisation et réflexions en relation avec la commémoration par des animations et manifestations à l'occasion du centenaire de la naissance du comédien et ancien habitant de la commune, Richard Burton.*
- *Négociations, avec l'aide d'un notaire, en vue d'obtenir l'accord des derniers hoirs de la parcelle 65, située proche du vieux cimetière, à la suite à d'une donation faite à la commune par l'un des membres de l'hoirie.*

V. Hornung précise que ce dossier en cours n'avance pas, car un des propriétaires ne veut pas céder sa part de la parcelle 65.

3.3 Dossiers en cours S. Chassot Leiglon

J.-J. Nussbaumer passe la parole à S. Chassot Leiglon.

Aménagement

- *Vision territoriale – Grand-Genève*
- *Ponts CFF Comballaz – Réfection en collaboration avec CFF*
- *Pont Autoroutier Petite-Coudre – Réfection en collaboration avec l'OFROU*
- *Pistes cyclables Coudres, Bogis-Bossey*
- *Chemin du Léman – Accès au lac*

Mobilité

- *Vélos en libre-service – Adhésion au réseau vaudois*
- *Voie Bleue – Traversée du Lac avec des bateaux CGN – Bellevue à Corsier*

Eaux

- *Mise en œuvre du plan d'entretien des canalisations (2020-2030) selon les prescriptions des Services Industriels Genevois*
- *Remplacement du Vacuflow – Route Suisse*
- *Projet de loi sur la navigation (PLNav) concernant notamment la gestion du port de Céligny.*

Environnement

- *PADD – Plan d’action du développement durable – Suivi et valorisation des actions de la commune et de ces citoyens*
- *Jardins familiaux – Création un jardin familiale sur le territoire communal*
- *Arborisation de la commune – Renforcement et remplacement des arbres et cordons boisés souffrant du réchauffement climatique*
- *Lutte contre les plantes invasives (Renouée du Japon)*

Routes

- *Plan d’entretien des routes communales (2025-2032) – Maintien d’un réseau routier communal opérationnel et optimal au-travers d’un entretien ciblé.*
- *Entretien des ouvrages d’art (pont de la commune) – Plan de rénovation selon les contraintes fixées par l’Etat de Genève.*

A.-S. Fillistorf demande ce qui se profile concernant les vélos en libre-service.

S. Chassot Leiglon rapporte que le Conseiller d’Etat Maudet envisage un réseau Grand-Genève pour 2026. S. Chassot Leiglon n’a pas de nouvelle de la situation vaudoise avec « Publibike ».

P. Laugeri demande des nouvelles de la Voie Bleue.

S. Chassot Leiglon informe que ce dossier est dans les mains du Canton, il a suscité beaucoup d’oppositions, il suit son cours.

S. Chassot Leiglon évoque le projet de loi lancé par les communes de la rive gauche, pour une gestion portuaire par les communes. Céligny n’est pas intéressée car son port s’ensable très rapidement. D’autre part, le canton souhaite que des places restent disponibles pour les habitants des communes non riveraines. Finalement, les communes qui souhaitent gérer pourront le faire et pour celles qui ne le souhaitent pas, ce sera le canton qui continuera à gérer. Le dossier est actuellement entre les mains de l’ACG.

3.4 Dossiers en cours M. Fatio

J.-J. Nussbaumer passe la parole à M. Fatio qui évoque les projets qui ont un lien avec le Conseil municipal ou qui pourraient intéresser les (futurs) conseillers.

SOCIAL

Café des aînés : Depuis septembre 2024, nous avons commencé à organiser le « Café des aînés ». Il s’agit de rendez-vous informels, quatre ou cinq fois par année. Nous avons aussi organisé de sorties, pour la première fois aux Automnales, ainsi que la visite à la ferme Baudet, pour visiter l’exploitation des œufs. C’est Mme Heidi Schutz qui s’occupe d’envoyer les courriers aux personnes qui préalablement se sont inscrites comme intéressées à participer. Vu le succès des activités, plus de « seniors » ont manifesté un intérêt à recevoir les informations de prochaines activités (une lettre leur parviendra pour prendre les nouvelles inscriptions).

La volonté de l’Exécutif est de continuer cette démarche, la développer, et de proposer de nouvelles activités ainsi que des aides à domicile pour nos aînés.

Subventions : Un règlement pour l’octroi des subventions ponctuelles à des organisations œuvrant dans le domaine social en Suisse a été rédigé et est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2025. Le document est disponible sur le site internet de la mairie. Depuis le début de l’année les demandes ont diminué et celles reçues sont plus pertinentes.

Prestations sociales : Depuis le 1^{er} janvier, avec l'entrée en vigueur du Règlement d'application de la loi sur l'aide sociale et la lutte contre la précarité (RASLP), les communes genevoises sont obligées de proposer à la population les prestations d'aide sociale qui sont l'accompagnement social, l'information sur les prestations financières et l'insertion sociale, insertion professionnelle et mesures de formation ou de reconversion professionnelle. Pour ce faire, les communes collaborent avec l'Hospice général qui met en œuvre une collaboration intercommunale, ou fait appel à des prestataires publics ou privés, elle devra désigner à tout le moins une personne à cet effet, laquelle est diplômée en travail social ou dispose d'une expérience équivalente. Actuellement, cette dernière solution est la privilégiée pour le moment. Le choix devrait être fait en cours de l'année, lors de la signature avec l'Hospice général d'une convention de collaboration. Le but principal est de lutter contre le non-recours aux prestations.

Supernounou : Comme annoncé l'année dernière au Conseil municipal, le GCDRL a décidé de faire évoluer la subvention octroyée par chaque commune à Supernounou, vers une structure qui engagera les accueillantes en tant qu'employées. En effet, les conditions de travail précaires ne peuvent pas être soutenues par les communes (éthiquement). A terme, le plus probable, vu le coût que ceci va engendrer, est que Céligny fasse le choix d'un soutien direct aux familles ou bien qu'elle privilégie une crèche privée qui pratique des prix « subventionnés » pour les familles domiciliées à la commune.

ECOLE-PARASCOLAIRE

Comme indiqué dans le document concernant les bâtiments, le projet le plus important est celui de la rénovation du préau de l'école. Autrement, les activités se font en collaboration soit avec l'APEC, soit avec l'actuelle commission Culture et loisirs. Le prochain événement organisé est celui des promotions, pour lequel, en réponse à une demande de l'APEC, la mairie a décidé d'engager le même DJ qui était présent à l'Escalade et qui a eu beaucoup de succès. La commune a également financé du mobilier pour la petite bibliothèque à usage « interne » qui sera opérationnelle à la rentrée. Finalement, une coopération a été établie entre l'école et Célatelier, pour afficher régulièrement les bricolages des enfants dans la vitrine.

SPORTS

Dans le domaine de sports ce sont surtout les subventions qui jouent un rôle dans l'encouragement des activités sportives, que ce soit aux sociétés locales comme Céligny Bucks, ou celles où participent les habitants de Céligny, comme le BBC La Côte, jusqu'à la contribution aux clubs sportifs plus importants (FC et HC Servette). L'année dernière nous avons financé les dossards des enfants qui ont participé à la course de l'Escalade, nous allons maintenant financer à moitié les dossards des adultes qui participeront au Triathlon de Nyon. Tous les détails des diverses subventions et soutiens figurent sur le site internet.

Un changement important interviendra cette année concernant le soutien au FC Servette : j'ai pu constater que les billets mis à disposition ne sont que très rarement utilisés par la population. C'est pourquoi, ça sera au prochain Conseil administratif de décider, je pense que ça serait plus intéressant de proposer, avec le même coût et donc l'équivalent en soutien, une ou deux sorties par années pour aller voir le match ensemble aux habitants de Céligny.

Finalement, nous allons accueillir cette année la troisième version du Critérium, le comité d'organisation cherche de bénévoles pour les rejoindre.

CULTURE

Richard Burton

Cette année sera marquée par le centenaire de la naissance de Richard Burton. Plusieurs activités seront organisées, dont une séance de cinéma avec un de ses films et une journaliste qui écrit un livre sur sa vie donnera le discours du 1^{er} août.

Exposition Photo

L'exposition photo « Au cœur de la nuit » est déjà installée, elle sera à Céligny jusqu'au 10 juin, sur la place du village et ensuite à la place des Grands-Chênes. L'idée a été de faire bénéficier le plus possible du monde ainsi que d'utiliser la place des Grands-Chênes en tant que telle. Vu les courts délais et la fin proche de la législature, un tout-ménage a été envoyé aux habitants de Céligny, en lieu et place d'un apéritif d'inauguration.

Célivres (boîte à livres)

Célivres continue à fonctionner, maintenant la page Facebook figure sur le site de la commune. En accord avec la mairie, un employé communal s'occupera de disposer des livres qui, après le tri qui est fait à chaque renouvellement, ne sont pas gardés (mauvais état, trop ancien, dictionnaires, etc.)

ESPACES VERTS - JEUX – PLAGE

Aménagement place de Grands-Chênes : *comme expliqué dans le rapport concernant les bâtiments, des devis seront présentés lors de la fin de la législature, afin que la prochaine puisse prendre le relais et aller de l'avant avec le projet de mobilier urbain – ombragé (qui peut être déplacé et rangé lors des manifestations). Ceci a pour but de récupérer la qualité d'espace publique et de place vouée à cet espace, de contribuer à l'arborisation du village, de diminuer la température de l'espace en été et de sécuriser les lieux.*

Terrain multisports : *Le terrain multisport a été l'objet de plusieurs dégradations intentionnelles, en particulier les buts de football et la signalétique. Désormais les réparations ont été faites, avec un coût conséquent. Les Célignotes recevront une communication, en leur demandant d'être attentifs et d'en prendre soin.*

Espace pétanque : *La Fondation des immeubles a été d'accord pour réactiver le terrain de pétanque. De petits investissements seront fait par la commune afin de le mettre à jour et de donner la possibilité de ranger le matériel. Idéalement, une activité devrait être organisée pour mieux faire connaître cet espace.*

Plage : *À la suite de la procédure de l'appel d'offre pour la gérance de la buvette de Céligny, un candidat a été retenu. La décision sera communiquée lors de la dernière séance et le rapport mis à disposition à la même occasion. Le contrat devrait être signé cet été.*

La location de paddles a été pérennisé et le local lui-même restera sur la plage toute l'année. En effet, ceci a été une condition imposée par les propriétaires du système de location, sans ça, ils n'avaient pas un intérêt économique à remettre l'installation chaque année. En revanche, et après avoir reçu des

plaintes de certains utilisateurs, la buvette s'occupera d'ouvrir le local en cas de panne, ce qui arrive parfois en raison de la mauvaise qualité d'internet. Une indication claire sera mise en place.

Cet été, en tant que projet pilote, un distributeur de crème solaire sera installé à la plage. L'avantage de cette solution adoptée par plusieurs plages en Suisse, c'est d'éviter les emballages en plastique et les déchets liés à la distribution des échantillons. Cette action n'aura aucun coût pour la mairie.

Le 1^{er} août aura lieu cette année à la plage. Il y aura de la musique et une restauration. Les aînés recevront des tickets pour la partie restauration. Ainsi que quelques sorties.

Dans les projets de transition écologique et énergétique, l'exécutif va installer une cuve de récupération d'eau, située dans le préau de l'école. Ce projet nécessitant l'excavation du sol, il a été décidé de remplacer le revêtement, d'ajouter des arbres, et construire un couvert, qui permettra aux enfants de se protéger autant de la pluie que du soleil. A terme, et selon les ressources disponibles, ce couvert pourra servir également à installer des panneaux solaires.

Le Conseil municipal a adopté, lors de la séance du 11 juin 2024, un crédit de réalisation de CHF 265'000.- Le projet a été confié au cabinet Pottu et Seitz.

Le projet a été soumis, lors des instances participatives, à l'école et à l'APEC, qui nous sont revenus avec plusieurs commentaires, notamment sur leurs besoins (zone « calme ») et souhaits (comme que les jeux peints au sol soient en couleur).

La demande de permis a été déposée le 23 avril. Les travaux devraient avoir lieu normalement, comme prévu, pendant l'été et être prêts, pour la rentrée scolaire. Un seul point restera à déterminer avec les maîtresses, celui du traçage de la ligne pour la zone calme, qui pourra être fait une fois les travaux finis (il s'agit de peindre une ligne).

Rénovation de la mairie

Le bâtiment de la mairie n'est plus aux normes, notamment en ce qui concerne l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite et en situation d'handicap. Une rénovation et mise aux normes est donc nécessaire. Le Conseil municipal a décidé, lors de sa séance du 11 juin 2024, d'ouvrir un crédit d'étude à hauteur de CHF 185'000.- Le projet a été attribué au cabinet d'architectes SCALE.

Lors de séances avec les architectes, nous avons fait le constat que le projet pouvait devenir facilement très coûteux, notamment pour l'aménagement des combles. C'est pourquoi, dans le but de limiter les coûts, de garder l'équilibre entre l'investissement et l'utilisation des espaces, et de proposer plusieurs choix chiffrés, le projet s'est divisé de la manière suivante :

- Installation d'un ascenseur, desservant depuis le rez-de-chaussée jusqu'aux combles. Le sous-sol ne sera pas desservi en raison de contraintes techniques très importantes qui se reflètent dans des coûts très importants.*
- Le sous-sol, le rez-de-chaussée, ainsi que le premier étage, ne seront pas modifiés, sauf pour les besoins impératifs (portes anti-feu, voies de secours).*
- Au rez-de-chaussée, une nouvelle entrée avec interphone sera créée derrière le bâtiment afin de permettre l'accès aux personnes à mobilité réduite.*

- La salle du conseil municipal ne sera pas modifiée, sauf pour l'installation d'une rampe à la place de la marche actuelle
- Au deuxième étage, seront uniquement modifiés le « open space » où évolue le personnel administratif et l'espace des adjoints, où deux bureaux fermés seront créés. Un bureau, celui utilisé actuellement par Mme Zuppinger, sera insonorisé. Un système de ventilation adiabatique (système de rafraîchissement qui utilise l'évaporation de l'eau pour abaisser la température de l'air, sans consommer d'énergie pour refroidir le fluide frigorigène) sera installé, ce qui permettra de gérer la température pendant l'été. Par ailleurs, actuellement c'est une obligation d'avoir un tel système.
- Aussi au deuxième étage, les toilettes visiteurs seront mis aux normes, en devenant accessibles aux personnes à mobilité réduite et en situation de handicap.
- Concernant les combles, il accueillera les archives, qui pour des questions légales et de coût doivent rester à la mairie. En revanche, le projet d'étude présentera trois options différentes quant à son aménagement, chaque fois chiffré : seulement avec la réalisation de l'espace archives, avec l'isolation de l'étage en plus des archives et enfin, avec un aménagement qui permettra l'installation d'un coworking.

Lors de l'élaboration du projet, nous avons réalisé qu'il faut mettre à jour plusieurs choses, la plus importante est celle des voies d'évacuation et des normes incendies : il faut cloisonner certains espaces, ouvrir d'autres et faire le nécessaire pour que toutes les modifications respectent ces normes. Le Service des Monuments et sites a été assez favorable au projet.

Le projet d'étude sera remis le 13 mai à la dernière séance du Conseil municipal. Le délai imparti est court, en tenant compte des difficultés de travailler avec un bâtiment ancien.

Par la suite il faudra faire le choix pour le dernier étage, ainsi que choisir les aménagements qui pourront mener au projet définitif. Bien entendu, la recherche et mise en place des solutions pour le fonctionnement de la mairie pendant les travaux font partie du projet.

Future salle communale

Lors de la séance du 4 mars 2025, la commission bâtiments a rendu son rapport concernant le projet d'une nouvelle salle communale. L'exécutif s'est prononcé ainsi à cette occasion : « L'Exécutif entend s'appuyer sur le rapport de la Commission des bâtiments pour définir le cadre du projet, à savoir : a) Une salle de 300 places assises b) Un aménagement extérieur et intérieur à définir c) Le futur de l'actuelle salle communale sera également soumis à la population avec consultation de l'école et du DIP.

Etapes du nouveau projet : a) Une consultation publique sera organisée b) Un cahier des charges sera ensuite réalisé. c) L'Exécutif soumettra au CM, en temps utile, les crédits suivants pour les honoraires de l'AMO, les indemnités du jury et des participants, le crédit d'étude et appels d'offres et le crédit pour la réalisation.

Pour donner suite à cette décision, une nouvelle étude actualisée pour une salle d'une capacité de 300 personnes a été commandée au cabinet d'architectes « Processus Immobilier ». Nous avons reçu

ladite étude, elle est à votre disposition sur CMNet et la nouvelle législature pourra continuer avec le projet.

Aménagement /arborisation de la place des Grands-Chênes

A la séance du Conseil municipal du 7 février 2023 la question de rendre la place de Grands-Chênes plus conviviale a été évoquée (lors de la discussion sur la deuxième étape). Lors de la séance du 7 novembre de la même année, l'Exécutif a repris le dossier et annoncé l'intérêt à réaménager et rendre à cette place son but premier :

« 3.1 Place des Grands-Chênes (...) V. Hornung revient sur l'historique de la place des Grands-Chênes, prévue à la base comme une place publique et non pas un parking. Au fil du temps, cette place s'est transformée en place de stationnements par les habitants. Afin de rétablir la situation, la mairie a limité le stationnement aux commerces et visiteurs. D'autre part, une pétition a été lancée par les habitants. Le souhait de l'Exécutif est de remettre cette place à la disposition des enfants des habitants. N. Meda demande quelles sont les idées. V. Hornung répond que la mairie est en réflexion, elle pense à un système d'ombrage, a un banc, rien n'est encore décidé ».

Le réaménagement de la place a plusieurs objectifs :

- Récupérer sa fonction première : lieu public / place
- Répondre à la demande des citoyens
- Contribuer à l'arborisation du village
- Empêcher le parking sauvage / arrêter les problèmes de parking
- Améliorer la sécurité, par le marquage et la division visible de la zone de stationnement de la zone piétonne
- Contribuer au développement du bon vivre et de la cohésion sociale, en proposant un lieu de rencontre et d'échange, autant par le mobilier urbain, que pour réaliser des activités comme un marché

Le premier devis demandé pour du mobilier urbain : assises avec possibilité d'arborisation, s'est avéré très onéreux : autour de CHF 200'000.- Le mobilier urbain est onéreux, mais il s'ajoute le fait qu'il doit être possible de le déplacer et de le stocker lors des grandes manifestations comme l'Escalade ou les promotions. La qualité, l'origine suisse et la nécessité de pouvoir installer des arbres qui produisent de l'ombre sont de critères importants.

Trois autres devis ont été demandés, tous pour moins de CHF 100'000.- Ils seront remis lors de la séance du 13 mai. Chaque devis a ses avantages, d'une alternative basique de grand bac qui permet de planter un arbre avec un banc en bois qui l'entoure, à un concept plus important, qui mélange différentes sortes d'assises à un autre qui propose de prendre en charge le déplacement du mobilier quand ça sera nécessaire. De cette façon le prochain Conseil administratif aura tous les éléments en main pour pouvoir continuer avec le projet.

M. Fatio s'est rendue à l'Assemblée générale de Supernounou rattaché à Meyrin. Nous allons avoir une Supernounou qui va accueillir deux enfants. M. Fatio va rencontrer cette personne afin de la mettre en contact avec des familles qui cherchent des solutions d'accueil.

[illegible]

S. Chassot répond que le dossier avec les voisins reste ouvert, les choses sont encore à clarifier.

J.-J. Nussbaumer passe la parole à M. Fatio qui explique le projet de réaménagement du Cêlatelier.

Appartenant au patrimoine financier de la commune, Ce l'Atelier est un local mis à disposition/location, pour des activités culturelles, récréatives, en priorité aux habitants de la commune qui souhaitent développer la vie villageoise.

Avec plus de dix ans de fonctionnement, il a connu de périodes de grand succès, avec des ateliers destinés aux enfants les mercredis après-midi et les weekends, des fêtes d'anniversaire pour les enfants (sur la forme d'ateliers), des cours de langue, du tricot, et de bijoux entre autres. Des groupes, comme celui de lecture ont

bénéficié, par le passé également, de la possibilité d'utiliser les locaux.

Actuellement, c'est Mme Françoise Courvoiser qui s'occupe, pour le compte de la commune, de gérer la location des locaux et de trouver des intervenants.

À la suite du COVID, la recherche des intervenants est devenue très difficile, les habitudes sur les cours en présentiel ont beaucoup changé, le public préfère encore le distanciel, comme pour les cours de langues par exemple. La taille du local se prête uniquement pour des activités en petit groupe, plutôt sur la forme d'atelier (autour d'une table). Aujourd'hui, Cel'Atelier a deux locataires à l'année, qui l'utilisent comme atelier de peinture (au total trois jours par semaine).

L'exécutif, désireux de promouvoir les activités qui pourront dynamiser la vie villageoise, et après plus de 10 ans de fonctionnement, a décidé de rénover les locaux, pour les rendre plus accueillants à d'autres activités que les ateliers de peinture, en devenant un local plus polyvalent.

La rénovation consiste en l'installation d'armoires de rangement, qui permettront de ranger les outils et produits propriété des locataires à l'année, 4 casiers à clefs pour les besoins d'autres ateliers (langues, DVD de Celywood), un autre pour la mairie et un pour Mme Courvoisier. L'entrée sera aussi reménagée, avec une verrière (qui laissera passer la lumière), et du rangement qui permettra de laisser les quelques

tableaux, en train de sécher, en sécurité mais surtout dans un local aéré (petite fenêtre qui peut rester ouverte). Ces travaux auront lieu pendant l'été 2025, il sera prêt sur sa nouvelle forme à la rentrée.

Les utilisatrices actuelles seront informées par écrit de nouvelles conditions, d'ici à la fin de mai. En effet, désormais il faudra se limiter à l'espace mis à disposition pour le rangement, et aux dates de disponibilité. La priorité des mercredis après-midi sera donnée aux activités et non plus à la location annuelle. Ces conditions vont figurer dans un document public, disponible sur le site de la commune. Mme Courvoisier continuera à s'occuper de la gestion.

Avec ses changements, nous espérons pouvoir recevoir les cafés des aînés, organiser des activités comme les soirées jeux, proposer les lieux pour les fêtes d'anniversaire des enfants, servir pour les réunions des sociétés locales (pourquoi pas des commissions du CM) et éventuellement servir de local de vote adapté aux personnes à mobilité réduite.

N. Meda demande si des conditions préférentielles seront accordées aux Célignotes.

M. Fatio répond que le mercredi après-midi sera réservé aux activités des enfants, le samedi réservé aux Célignotes ou aux activités des sociétés locales.

Les conditions d'utilisation seront envoyées aux Célignotes, pour information. Le but est de dynamiser la vie villageoise.

4. Rapports de Commissions

4.1. Commission culture et loisirs

N. Meda informe que la Commission a organisé le « Vide greniers » qui aura lieu le 25 mai 2025.

Le « Cinéma sous les étoiles » est géré par Célywood avec éventuellement le soutien de la nouvelle Commission culture et loisirs 2025 – 2030.

4.2. Commission environnement

La Commission ne s'est pas réunie.

4.3 Commission bâtiments

La Commission ne s'est pas réunie.

4.4 Commission des Finances

J.-J. Nussbaumer passe la parole à S. Rüfenacht qui explique que les comptes sont au beau fixe en raison d'un revenu fiscal extraordinaire lié à quelques contribuables. Le détail se trouve dans le rapport qui suit :

La Commission des finances, composée de Mme Solveig Rüfenacht, présidente, M. Christian Tripod, Mme Zélie Guerra, s'est réunie en date du 22 avril 2024 par vidéo conférence en présence de M. Vincent Hornung, Maire, son Adjointe, Mme Sabine Chassot Leiglon ainsi que de M. Pierre Alain Aubert, Secrétaire général, afin d'examiner les comptes annuels 2024 de la Commune de Céligny. Madame Macarena Fatio, Madame Véronique Schmutz et M. Nicolas Meda sont excusés.

1. Préambule

A titre préalable, la présentation des comptes au Conseil municipal par M. Vincent Hornung a eu lieu lors de la séance du 15 avril 2024. La Commission des finances a reçu l'ensemble des documents usuels le 22 avril 2024. La Commission des finances tient à remercier le Secrétaire Général M. Pierre Alain Aubert, M. Vincent Hornung et Madame Sabine Chassot Leiglon pour la qualité des documents qui lui ont été remis, et la précision de ses explications pendant et après la séance.

2. En résumé

La Commission des Finances aimerait attirer l'attention du Conseil municipal sur le fait que les Comptes 2024 présentent un excédent de revenus du compte de résultats de 579'119 CHF au lieu de -130'548 CHF budgété. Cet écart substantiel n'est dû qu'à des revenus fiscaux exceptionnels de 3'725'239 CHF au lieu des 2'118'294 CHF annoncés par les autorités fiscales lors de l'établissement du budget 2024. Cette différence de +1'6060'945CHF de revenus fiscaux a eu une incidence non seulement sur le résultat net des comptes mais aussi sur les amortissements complémentaires qui ont pu ainsi être effectués pour un montant de 690'202 CHF.

Cet apport exceptionnel est dû au rattrapage fiscal d'un/ deux contribuables tout au plus. Ainsi, tout bienvenu que soit ce revenu fiscal exceptionnel pour les comptes de la commune, il met encore et toujours en lumière la grande dépendance de Céligny sur ses quelques « grands » contributeurs.... Et la fragilité d'une telle situation.

La nécessité de trouver des sources de revenus additionnels est donc toujours d'actualité, afin de permettre un développement durable de la Municipalité.

3. Observations

La séance du 22 avril 2024 a permis aux membres de la Commission de demander et d'obtenir de l'Exécutif les éclaircissements nécessaires sur divers points des comptes.

Les points suivants ont été relevés :

1. Les revenus d'exploitation budgétés à 2'267'824 CHF ont finalement atteint 3'857'874 CHF, dû à l'apport d'un revenu fiscal extraordinaire comme mentionné auparavant.
2. Les charges d'exploitation, hors charges de transferts et amortissement du patrimoine, se montent à 2'174'902 CHF au lieu de 2'010'795CHF, soit une augmentation de 164'107 CHF. Certaines de ces augmentations sont ponctuelles et extraordinaires, d'autres nécessiteront un ajustement des budgets alloués pour l'exercice 2026
 - a. A titre d'exemple, les charges estimées pour l'exploitation des Grands Chênes étaient de 482'270 CHF et se sont finalement élevées à 568,700 CHF. Alors que les revenus, estimés à 839,800 CHF ont finalement été revus à la baisse, soit 761,152 CHF. Le dépassement de Fr. 35 951.40 pour l'entretien courant + 51'406 CHF pour les rénovations concernent les changements de locataires et la réfection des appartements (4 changements de locataires). « Notamment un appartement qui avait été laissé dans un déplorable état et qui a dû être refait presque entièrement. » selon la commune

La différence des revenus locatifs est inférieure au budget par les changements de locataires et les périodes de latence, ainsi que l'occupation du parking qui n'est pas encore complet.

Concernant les points liés à la rentabilité des « Grands Chênes » qui avaient fait l'objet de plusieurs controverses à la suite du référendum sur le crédit d'étude des

Grands Chênes II, nous renvoyons le lecteur à l'audit spécifique qui a été mandaté par la commune et disponible sur le site de celle-ci.

- b. 34'000 CHF de provision pour les indemnités de fin de fonction de l'Exécutif n'avaient pas été budgété en 2024 (le montant est défini par la loi)*
- c. Nous notons une augmentation d'environ 13'000 CHF pour les interventions des sapeurs- pompiers / SDIS sur la commune (feu- inondation), mais également une augmentation de 6700 CHF (total de 13'756 CHF) pour les frais liés à l'entretiens des grilles, liés à la météo et aux pluies importantes en 2024. Au vu des effets du changement climatique, une augmentation du budget prévu pour ces postes pourrait être considérée lors de l'établissement du budget 2026.*
- 3. Le budget alloué à la sécurité est en hausse constante. A titre d'information, ce budget a passé de 26'207 CHF en 2022, à 35'052 CHF en 2023 et 37'739 CHF en 2024. Il couvre les interventions sécuritaires dans la commune mais également à la plage*
- 4. Les intérêts des placements financiers de la commune ont présenté une augmentation de 18'706 CHF vs le budget prévu, soit un total de 103'606 CHF. Cette augmentation est en adéquation avec le bilan globalement positif des marchés financiers en 2024*
- 5. Nous notons avec plaisir l'augmentation du budget consacré aux animations en faveur des aînés, soit d'un budget initial prévu de 10'500 CHF, mais ayant finalement atteint 14'000 CHF. Le soutien aux familles ukrainiennes pour l'acquisition d'abonnements aux transports publics, budgété à 2000 CHF a également été relevé à 7900 CHF.*

4. Recommandation

Sur la base des documents reçus et des réponses obtenues, la Commission recommande au Conseil municipal d'accepter les comptes 2024 tels que présentés, affichant au 31 décembre 2024 un capital propre de la Commune de 34'684'424 CHF, en hausse de 579'119 CHF.

Sur la base de ce rapport la Commission recommande d'approuver les comptes 2024.

4.5 Commission Aide à l'étranger

Rien de nouveau.

4.6 Commission Routes et Parkings

Y. Berney communique que la Commission s'est réunie pour obtenir des éclaircissements au sujet du plan d'entretien des routes. Cette réunion a répondu aux diverses demandes.

5. Projet de délibérations, motions et résolutions

5.1. Délibération pour l'approbation des comptes 2024

V. Hornung lit la délibération :

Proposition du Maire relative à l'approbation des comptes annuels 2024 dans leur intégralité et des crédits budgétaires supplémentaires 2024

Vu que conformément à l'art. 30 alinéa 1 lettres d et f LAC, le Conseil municipal délibère sur les comptes annuels de la commune dans leur intégralité, ainsi que sur les crédits budgétaires supplémentaires et les moyens de les couvrir,

vu que l'art. 19 RAC précise que les comptes annuels se composent du bilan, du compte de résultats, du compte des investissements, du tableau des flux de trésorerie, et de l'annexe (dont le contenu est listé à l'art. 28 RAC),

vu que l'organe de révision recommande l'approbation des comptes 2024 dans son rapport qui a été transmis au Conseil municipal,

vu le rapport de la Commission des finances du 22 avril 2025,

vu les articles 30, alinéa 1, lettres d et f, et 107 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984, ainsi que l'article 20 du règlement d'application de la loi sur l'administration des communes du 26 avril 2017,

sur proposition du Maire,

le Conseil municipal

D E C I D E

par 9 oui, 0 non et 0 abstention, soit à l'unanimité des membres présents.

- 1. D'approuver les comptes annuels de la commune pour l'exercice 2024 dans leur intégralité, annexés à la présente délibération,**
2. D'approuver le compte de résultats 2024 pour un montant de 4'870'749.70 F aux charges et de 5'449'868.76 F aux revenus, l'excédent de revenus s'élevant à 579'119.06 F.
Cet excédent de revenus total se décompose de la manière suivante : Résultat opérationnel de 1'269'399.88 F et résultat extraordinaire de - 690'280.82 F.
3. D'approuver le compte des investissements 2024 pour un montant de 361'416.38 F aux dépenses et de 21'614.90 F aux recettes, les investissements nets s'élevant à 339'801.48 F.
4. D'approuver le bilan au 31 décembre 2024, totalisant à l'actif et au passif un montant de 46'300'290.18 F.
5. D'accepter les crédits budgétaires supplémentaires 2024 pour un montant total de -793'715.59 F dont le détail figure à l'annexe 17 des comptes annuels joints à la présente délibération.
6. Ces crédits budgétaires supplémentaires sont couverts par les plus-values enregistrées aux revenus, ainsi que par les économies réalisées sur d'autres rubriques de charges.

5.2. Délibération pour l'approbation des comptes 2024 de la Fondation intercommunale de Pré-Bois

M. Fatio lit la synthèse du rapport de la Commission :

La commission « sports » a présenté son rapport, qui est en réalité une mise à jour du rapport fait en 2024. La commission a visité différentes piscines en Suisse, à Genève notamment celle de Varembe, et elle a procédé à l'audition des plusieurs associations. Ceci dans le but de pouvoir définir les besoins et les priorités. Les résultats sont résumés à la page 7 du rapport (très bon exemple le jour où on se posera la question sur une nouvelle salle communale).

Les conclusions du rapport :

- *Il faut prévoir un fond amovible qui permette aux non-nageurs/débutants de prendre des cours*
- *Un espace « famille » sera prévu, mais limité, la priorité sera donnée aux nageurs (ce n'est pas un parc aquatique)*
- *Concernant les événements, l'utilisation sera limitée aux événements juniors et nationaux, car autrement, de bassins d'échauffement seraient nécessaires*
- *Un planning est déjà prévu sur la base de 8 lignes de 50 mètres polyvalentes : l'objectif est que tous les jours il y ait de lignes de 50 mètres à disposition des nageurs*

Sur la base du rapport, des entretiens et des recherches, la commission de sport estime que le projet est toujours pertinent, sur la forme suivante :

- *La priorité sera donnée aux nageurs, en moindre mesure pour les écoles*
- *Un espace famille*
- *Un espace bien-être (300 m2) qui sera surveillé par le même maître-nageur : ceci est intéressant du point de vue financier mais limité aux espaces « eau » (et non pas institut de beauté)*
- *500 gradins sont prévus*
- *La Fondation garderait la maîtrise de la gestion de la piscine, en revanche l'espace restauration serait géré par des privés*

La commission est félicitée pour l'excellent travail accompli.

La commission finances a présenté ensuite son rapport, et propose un prix unique de CHF10.- car d'ici à que la piscine soit opérationnelle, les autres piscines auront augmenté leurs prix. Ce prix se base également sur les charges. Céligny est la seule commune à demander un prix différencié pour les habitants des communes, ou du moins un abonnement avantageux : politiquement il est difficile de justifier le financement d'une installation si lointaine sans aucun avantage en contrepartie. La réponse est qu'une telle différenciation n'est pas possible, et que la commune peut subventionner les entrées pour qu'elles soient moins chères pour ces habitants. Pour

Céligny j'insiste, la différenciation est possible, il est exclu de subventionner deux fois la piscine. Il faut qu'elle soit attractive pour nos habitants, par ailleurs le nombre suffisant de places des parkings est très important.

Recherche AMO : Nous avons reçu 14 dossiers pour l'AMO dans le délai, tous les dossiers remplissent les conditions. Les honoraires sont estimés à CHF 900'000. Pour le moment nous ne pressons pas pour l'engagement, car l'AMO ne pourra pas commencer jusqu'à que l'on commence les travaux.

PLQ : C'est de ce point qui dépend le projet : en cause, une passerelle de mobilité douce. Normalement, avant la fin du mois de mars Meyrin devrait traiter le dossier et l'approuver pour la fin de mars. Si c'est le cas, le dossier avancera vite. Il n'est pas exclu que l'Office d'urbanisme mette en consultation cette passerelle, si ceci devrait être le cas, nous allons la soutenir en insistant sur l'aspect de sécurité. La question se pose sur si la Fondation devrait soutenir les demandes des voisins, l'assemblée est mitigée.

Décision : de modifier le courrier adressé à Maudet pour insister sur la sécurité. On attendra voir si le PLQ est approuvé avant de modifier le courrier selon les résultats. Si le PLQ est accepté de manière définitive en septembre, une ouverture peut être prévue pour 2029-2030.

Les comptes doivent être présentés et validés par le Conseil municipal. Le budget 2024 avait été adapté par le Conseil en octobre dernier et les dépenses avaient été ramenées à CHF 35'269.- La diminution était due à la baisse des frais de tenue de compte par la commune de Meyrin, ainsi qu'au non-engagement de l'AMO. Les comptes ont été approuvés.

Les prochaines séances sont prévues pour le 22 mai à 19h30 et pour le 9 octobre.

Le rapport complet, très intéressant, peut être consulté à la mairie. Une prochaine séance est agendée le 22 mai 2025.

A.-S. Fillistorf demande si ce projet est celui prévu à côté de l'aéroport.

M. Fatio confirme.

M. Fatio trouve inacceptable pour Céligny de n'avoir pas de tarif réduit car il n'y a pas d'autre intérêt pour Céligny qui a des piscines géographiquement plus proches.

Comme nous faisons partie de cette Fondation, il nous incombe d'approuver les comptes.

P. Gradassi demande s'il est possible de sortir du projet

V. Hornung rappelle que le projet date de « Mathusalem » et que les conditions ont beaucoup changé. Notre participation est faible car calculée selon le nombre d'habitants des communes. A l'époque, il n'y avait pas beaucoup de piscine dans la région. Il faudrait éventuellement étudier la possibilité de se retirer du projet !

M. Fatio lit la délibération :

Approbation des comptes et du rapport de gestion de l'exercice 2024 de la Fondation intercommunale de Pré-Bois

Vu le rapport de gestion, le compte de pertes et profits et le bilan de la Fondation intercommunale de Pré-Bois,

vu le rapport de l'organe de révision BA Berney Associés Audit SA, chargé de la vérification des comptes de l'exercice 2024, du 5 mars 2025,

conformément aux statuts de la Fondation intercommunale de Pré-Bois, du 12 mai 2020,

conformément à l'art. 30, al. 1, let. i de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984, sur proposition du maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL

d é c i d e

par 8 oui, 0 non et 3 abstentions.

1. D'approuver les comptes 2024 de la Fondation intercommunale de Pré-Bois.

5.3. Délibération pour crédit budgétaire complémentaire

En préambule, P.-A. Aubert explique que cette délibération est proposée aujourd'hui car les crédits budgétaires complémentaires doivent être exécutés avant la fin de l'année. Fort de ce constat, en raison de la suspension des délais de recours pendant les congés de juillet et d'août, il convient de les approuver aujourd'hui.

P. Gradassi demande si ces crédits ne seront pas réalisés dans le budget de fonctionnement.

P.-A. Aubert précise que ces points prévoient des améliorations dans le budget ordinaire et ne sont pas encore budgétés.

A.-S. Fillistorf demande pourquoi voter aujourd'hui car les CM ne seront plus en fonction au moment de la réalisation.

S. Chassot Leiglon rappelle qu'étant donné les revenus supplémentaires annoncés, il faut voter aujourd'hui pour avoir du temps de réaliser ces achats ou aménagements.

M. Fatio précise que le vote concerne la décision de principe, la prochaine législature décidera des détails d'exécution.

Ch. Tripod estime qu'il s'agit d'une bonne approche, il faut prendre cela comme une opportunité de faire des dépenses intelligentes et non pas un passage en force. C'est une des possibilités que donne cette législature à la suivante en débloquant ces budgets.

Y. Berney demande quelle sera la flexibilité du prochain CM.

P.-A. Aubert répond que la marge de manœuvre est limitée. Il ne sera pas possible de changer de compte. Les règles MCH2 l'interdisent.

T. Grunshunova fait remarquer qu'il y a 2 fois une rubrique arbres.

P.-A. Aubert précise qu'il y a de la plantation d'arbres dans la zone de loisirs et la taille d'arbres dans les cordons boisés qui vont se trouver dans des comptes différents.

N. Meda s'étonne que la mairie ait déjà reçu cette information à ce moment de l'année, généralement c'est une information qui tombe en fin d'année ! Pourquoi cette année ?

V. Hornung répond qu'il s'agit d'un contribuable qui doit des millions d'arriéré à l'Administration fiscale. Les amendes ont été encaissées par l'AFC, car en cas de succession il n'est pas possible de récupérer les amendes, en résumé, c'est le montant des amendes qui est déjà arrivé sur le compte de l'Etat.

V. Hornung rappelle que la fiscalité de Céligny est en baisse, la prévision est toujours d'environ 2,6 millions. Cependant, si la commune ne reçoit pas ce revenu extraordinaire, la délibération sera caduque. Ces crédits ne sont possibles uniquement que grâce à un revenu extraordinaire.

P. Gradassi demande pourquoi ne pas refaire les routes maintenant.

P.-A. Aubert rappelle que nous sommes en attente du rapport de la Commission des routes. La délibération sur les routes n'a pas pu être présentée.

Ch. Tripod ajoute que ces réalisations prévues dans le crédit complémentaire sont des réalisations « simples », les réfections de routes sont des réalisations qui doivent être planifiées et prennent du temps. P. Laugeri pense aux quelques endroits du réseau routier qui mériteraient des réfections. S. Chassot Leiglon répond que ce n'est pas prévu dans ces budgets complémentaires. Y. Berney demande si l'on ne pourrait pas constituer une Fondation communale pour lisser les fonds. P.-A. Aubert signale que c'est interdit par la L.A.C.

V. Hornung lit le tableau des crédits complémentaires (voir délibération ci-dessous).

Honoraires de prestataires.

P. Gradassi demande pourquoi il n'y a pas de détail pour le point « honoraires de prestataires ». V. Hornung répond que ce montant sera utilisé selon les besoins, enveloppe à utiliser au fur et à mesure des besoins. S. Rüfenacht rappelle que le contrôle sera fait au moment des comptes. L'enveloppe est donnée, la comptable vérifiera, tout comme l'auditeur que les fonds soient bien utilisés dans le cadre du budget prévu. M. Fatio rappelle qu'il s'agit du compte de fonctionnement, ceci ne concerne pas les investissements. P. Laugeri aimerait connaître le montant initial. P.-A. Aubert précise que ce montant était de CHF 80'000.-. Ch. Tripod rappelle que le budget a été voté en cherchant à faire des économies, c'est une marge de manœuvre de l'Exécutif et qu'il n'y a jamais eu d'abus dans ce domaine. Il comprend que le nouvel Exécutif aura besoin de se faire épauler. S. Rüfenacht comprend l'interrogation de P. Gradassi car c'est un domaine qui contient beaucoup de choses diverses. P. Laugeri a calculé que 4% du budget est prévu pour des prestataires externes. M. Fatio propose de reprendre le tableau et voter point par point. P. Gradassi remercie pour les clarifications et précise qu'il ne s'oppose pas.

Terrain de pétanque.

P. Laugeri au sujet du terrain de pétanque projeté à la Fondation communale, il ne trouve pas raisonnable de laisser des boules de pétanques, dans un meuble qui peut être ouvert, cela peut être dangereux. P. Gradassi demande pourquoi ce n'est pas la Fondation communale qui va financer ce terrain. V. Hornung rappelle qu'il s'agit d'une proposition du CM pour remplacer le terrain de la plage. D'autre part, la Fondation a de grosses dépenses en perspective avec la rénovation des immeubles.

Containers pompiers.

S. Rüfenacht demande combien coûtera, chaque année, le maintien et l'entretien du matériel respiratoire pour les pompiers. A.-S. Fillistorf souhaite savoir pourquoi cette installation est provisoire. V. Hornung avait pensé, à terme, à une installation dans le sous-sol du nouveau local des pompiers. Selon Y. Berney il est possible d'externaliser l'entretien et le stockage de ce matériel. V. Hornung répond que ce n'est pas possible pour le moment. A. Pipoz ajoute que cela se fait à Versoix, il demande si une autorisation de construire sera nécessaire. V. Hornung répond par l'affirmative. P. Gradassi demande l'emplacement de ces containers. V. Hornung explique qu'ils seront posés à côté du local des pompiers.

Aménagement espace public des Grands-Chênes.

Selon P. Gradassi ce point ne devrait pas être intégré à ces budgets. J.-J. Nussbaumer demande de voter. P. Gradassi se prononce contre ce projet d'aménagement « Espace Grands-Chênes – aménagement espace public »

Par 5 oui, 4 non et 2 abstentions, le CM accepte le point « Espace Grands-Chênes – aménagement espace public »

Cimetières.

Y. Berney estime qu'il a beaucoup de choses à faire dans l'ancien cimetière.

V. Hornung explique que la difficulté réside dans le fait de garder l'aspect « nature et sauvage » et réaliser l'entretien nécessaire.

Y. Berney conseille de ne pas planter l'arbre, dans le nouveau cimetière, trop près du mur.

Affichage.

N. Meda avait évoqué le besoin de tableau d'affichage public, il souhaite l'installation des panneaux de votation sur la place des Grands-Chênes. Il aimerait également un emplacement pour poser des affichettes privées.

J.-J. Nussbaumer propose de voter la délibération :

Proposition du Maire relative à des crédits budgétaires supplémentaires

Vu l'annonce de revenus fiscaux extraordinaires pour ces prochaines années et notamment dès 2025, revenus liés à des rattrapages des années antérieures ;

vu la présentation au Conseil municipal lors de la séance du 15 avril 2025,

vu le complément d'information donné en Commission des finances, en date du 22 avril 2025,

conformément à l'art. 30, al. 1, let. d de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984, sur proposition du conseil administratif/maire,

le Conseil municipal

D E C I D E

par 9 oui, 1 non et 1 abstention

7. D'ouvrir au Maire un crédit budgétaire supplémentaire 2025 de 599'800 F

8. De comptabiliser ce montant dans le compte de résultats 2025 sur les comptes suivants :

N° de compte	Montant	Concerne
0110.00.31700.00	1'300.00	Participation à l'abonnement 1/2 tarif CFF pour le Conseil Municipal
0120.00.30900.00	10'000.00	Formation C.A. et C.M au MCH2 et législations
0220.00.31320.00	50'000.00	Honoraires prestataires externes
0290.00.31410.00	10'000.00	Fondation - Aménagement du terrain de pétanque
1500.00.31440.00	65'000.00	Container pompiers - Entretien du matériel respiratoire
2180.10.31440.00	40'000.00	Réfection boiserie extérieurs Parascolaire

3290.00.31190.00	30'000.00	Achat tables manifestations grandes
3290.00.36300.00	10'000.00	Centenaire Richard Burton - Manifestations
3290.10.31440.00	40'000.00	Cel'Atelier - Rénovation du local
3420.00.31110.00	43'000.00	Machine désherbage écologique
3420.00.31110.00	12'000.00	Un abri-vélo
3420.00.31400.00	2'500.00	Place de jeux - couvrir la pergola
3420.00.31400.00	20'000.00	Taille des arbres de la commune
3420.21.31400.00	99'000.00	Espace Grands-Chênes – aménagement espace public
6150.00.31410.01	24'000.00	Eclairage public - Luminaires Chemin du Pry
7710.00.31110.00	8'000.00	Vieux cimetière - nouveau banc
7710.00.31430.00	20'000.00	Nouveau cimetière - Remplacement grands arbres
8140.00.31400.00	30'000.00	Taille des arbres de la commune
9630.10.34310.00	85'000.00	Remplacement chaudière à mazout - Rte Coudres 35
Total	599'800.00	

9. De couvrir ce crédit budgétaire supplémentaire par des plus-values escomptées aux revenus, voire par le capital propre.

5.4. Approbation de l'adaptation du Règlement du CM

Reportée à une prochaine séance de CM.

6. Propositions du maire et des adjointes

M. Fatio annonce que le document complet de la mise au concours de la buvette de la plage 2026 – 2031 est disponible à la mairie et sur Cmnet.

7. Propositions individuelles et questions

N. Meda annonce que le dernier évènement de la Commission culture et loisirs est le « Vide greniers » du 25 mai 2025.

Ch. Tripod demande un applaudissement officiel pour l'Exécutif sortant.

J.-J. Nussbaumer demande le huis-clos pour une communication.

Le président lève la séance à 20h25.


Jean-Jacques Nussbaumer
Président du Conseil


Membre du Conseil municipal


Heidi Schütz
Secrétaire communale